

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 mars 2019 à 20 heures 00 minutes
Maire de FRESNOIS-LA-MONTAGNE salle du Conseil

Présents :

M. ABU JAHRUR Riad, M. BORE Julien, M. BOURGEOIS Michaël, Mme LENDROIT Armelle, M. MAILLET David, M. PARDIEU Rémi, M. SOBIACK Gerard, M. THOMAS Jean Luc

Absent(s) :

Mme FERRY Lolita

Secrétaire de séance : M. THOMAS Jean-Luc

Président de séance : M. SOBIACK Gerard

1 - élection du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil municipal.
M. THOMAS Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 19 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Approbation du compte de gestion 2018 de la commune

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de LONGWY VILLERUPT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion commune est ensuite soumis au Conseil Municipal, en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 de la trésorerie de Longwy Villerupt après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Approbation du compte administratif 2018 de la commune

Le Maire sort de la salle.

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. THOMAS Jean-Luc vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	131 377,51
	Réalisé :	115 857,01
	Reste à réaliser :	13 069,06
Recettes	Prévu :	131 377,51
	Réalisé :	41 760,58
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	304 457,72
	Réalisé :	190 776,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	304 457,72
	Réalisé :	354 863,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-74 096,43
Fonctionnement :	164 086,94
Résultat global :	89 990,51

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

VOTE : POUR : 7
N'a pas pris part au vote : M. SOBIACK Gerard

5 - Affectation du résultat 2018 commune

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	69 975,57
- un excédent reporté de :	94 111,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	164 086,94
- un déficit d'investissement de :	74 096,43
- un déficit des restes à réaliser de :	13 069,06
Soit un besoin de financement de :	87 165,49

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	164 086,94
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	87 165,49
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	76 921,45
<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: auto;"/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	74 096,43

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Vote des taxes directes locales

Le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux
Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2019
soit :

Taxe d'habitation :	14.80 %
Taxe foncière (bâti) :	6.32 %
Taxe foncière (non bâti) :	15.34 %
CFE :	16,17 %

Le produit prévisionnel attendu est de : 85 038 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Association Française des Sclérosés en Plaques : 30 €

Pour ce qui concerne la subvention au FJEP, Monsieur le Maire Gérard SOBIACK, doit se retirer étant l'époux de la trésorière de l'association.

Le conseil municipal vote une subvention :

FJEP de FRESNOIS LA MONTAGNE : 1200 €

VOTE : POUR : 7

N'a pas pris part au vote : M. SOBIACK Gerard

8 - Vote du budget primitif 2019 de la commune

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 155 984,33

Recettes : 169 053,39

Fonctionnement

Dépenses : 293 951,45

Recettes : 293 951,45

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 169 053,39 (dont 13 069,06 de RAR)

Recettes : 169 053,39 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 293 951,45 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 293 951,45 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Approbation du compte de gestion 2018 service des eaux

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de LONGWY VILLERUPT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion service des eaux est ensuite soumis au Conseil Municipal, en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 de la trésorerie de Longwy Villerupt après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Approbation du compte administratif 2018 service des eaux

Le maire sort de la salle.

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. THOMAS Jean-Luc vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	56 400,11
	Réalisé :	2 401,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	56 400,11
	Réalisé :	31 344,51
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	66 880,72
	Réalisé :	29 713,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	66 880,72
	Réalisé :	69 773,91
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	28 943,51
Fonctionnement :	40 060,17
Résultat global :	69 003,68

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

VOTE : POUR : 7

N'a pas pris part au vote : M. SOBIACK Gerard

11 - Affectation du résultat 2018 EAU

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 380,45
- un excédent reporté de :	30 679,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	40 060,17
- un excédent d'investissement de :	28 943,51
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	28 943,51

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	40 060,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	40 060,17
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	28 943,51

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Vote du budget primitif 2019 service des eaux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 66 793,68

Recettes : 66 793,68

Fonctionnement

Dépenses : 76 060,17

Recettes : 76 060,17

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 66 793,68 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 66 793,68 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 76 060,17 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 76 060,17 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Convention FRANCAS

Le maire présente le contenu de la convention d'animation.

Considérant la nécessité de renouveler la convention de partenariat avec l'Association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle, dont le siège est à Vandoeuvre les Nancy, 8 Allée de Mondorf les Bains, représentée par son président, Jean-Charles TOMASINI,

Considérant que cette convention doit être approuvée par délibération du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'Association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle et la commune de FRESNOIS-LA-MONTAGNE
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Convention urbanisme

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes compétentes appartenant à des communautés de plus 15000 habitants.

La commune de Longuyon, dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, est équipée d'un service aménagement du territoire dont l'une des missions essentielles est l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Celle-ci propose depuis 2015 aux communes membres de la Communauté de Communes «Terre Lorraine du Longuyonnais» qui le souhaitent de procéder à l'instruction de tout ou partie des autorisations déposées sur leur territoire, pour leur compte.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
Décide à l'unanimité :

- de confier à la Commune de Longuyon les autorisations d'urbanisme déposées par les administrés à FRESNOIS-LA-MONTAGNE ;
- d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention définissant les modalités de la mission exercée par le service instructeur de la Commune de Longuyon.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Révision de la carte communale de la commune de MONTIGNY-SUR-CHIERS

La commune de Montigny-sur-Chiers envisage la révision de sa carte communale et demande aux communes limitrophes de donner leur avis.

M. le Maire présente la nouvelle carte communale de Montigny-sur-Chiers,

Vu le mail reçu samedi 23 mars et le courrier reçu le 26 mars 2019 du Maire de Montigny-sur-Chiers, demandant un avis sur la révision de la carte communale de Montigny-sur-Chiers,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Donne un avis favorable sur le projet de révision de la carte communale de Montigny-sur-Chiers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Fresnois-La-Montagne
Le Maire,